

GE_GERICHTE ATAS/961/2008 vom 6. März 2008

GE Cour de justice, 2008-03-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_961_2008

FR: GE_GERICHTE ATAS/961/2008 du 6 mars 2008

IT: GE_GERICHTE ATAS/961/2008 del 6 marzo 2008

Volltext

Siégeant : Juliana BALDE, Présidente; Teresa SOARES et Olivier LEVY, Juges assesseurs

REPUBLIQUE ET

CANTON DE GENEVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/2462/2008 ATAS/961/2008 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Chambre 4 du 3 septembre 2008

En la cause X_____ SA, domiciliée GENEVE , comparant avec élection de domicile en l'étude de Maître Jean-Franklin WOODTLI

recourante contre FER CIAM 106.1, sise rue de St-Jean 98, GENEVE

intimée

A/2462/2008 - 2/2 - Vu la décision sur opposition de la Caisse interprofessionnelle AVS de la Fédération des entreprises romandes FER CIAM 106.1 (ci-après FER CIAM) du 9 juin 2008 confirmant sa décision du 6 mars 2008, soit un décompte rectificatif, notifiée à X_____ SA; Vu le recours interjeté par la société par l'intermédiaire de son conseil, Me Jean- Franklin WOODTLI, le 4 juillet 2008 ; Vu le courrier de la FER CIAM du 7 août 2008 par lequel elle indique qu'elle annule la décision sur opposition du 9 juin 2008 ainsi que sa décision de décompte rectificatif du 6 mars 2008 et qu'une nouvelle décision sera rendue; Vu le courrier de Me WOODTLI du 21 août 2008 qui confirme que la cause est devenue sans objet et demande au Tribunal de classer la procédure, sans frais et dépens compensés;

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES
Statuant 1. Donne acte à la FER CIAM de ce qu'elle annule sa décision sur opposition du 9 juin 2008 ainsi que sa décision du 6 mars 2008. 2. Dit que le recours est sans objet. 3. Compense les dépens. 4. Raye la cause du rôle.

La greffière :

Isabelle CASTILLO

La Présidente :

Juliana BALDE Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.